COMMUNE DE SAINT-MARD

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du mercredi 14 octobre 2026

| | |
|---|---|
| **Présidence** | M. Daniel DOMETZ, Maire |
| **Secrétaire de séance** | M. Jorge DIAS |

## 1. Ouverture de la séance, appel et quorum

**Synthèse présentée par Monsieur le Maire**
Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie le fonctionnement de la sonorisation, procède à l'appel nominatif et recense les pouvoirs annoncés en séance.

**Le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et annonce les pouvoirs reçus :**

**Présents annoncés :** Daniel DOMETZ, Malika AZZIZI, Jorge DIAS, Laurie DUCHEINE, Philippe LEPROUST, Kadir DJOUADI, Maxime LAPOSTOLET, Jean-Pierre LEGALLOU, Gladys HILDERAL, Habeeba MAJCHRZAK, Kelly LARAME, Sonia SAOUDI, Jean-Luc CASCARINO, Virginie HABIB, Jessica SALADIN, Valérie RENAUDET, Éric SIMONOT, Marie-Cécile GIBERT, Marie-Christine LACROIX.

**Pouvoirs annoncés :** Jacky FORET à Daniel DOMETZ ; Nadeige CASSAR à Laurie DUCHEINE ; Brigitte HUET à Malika AZZIZI ; Félix NIKOU à Éric SIMONOT ; Maxime GIBERT à Virginie HABIB ; Jose ALGABA à Marie-Christine LACROIX.

**Absent sans pouvoir au moment de l'appel :** Yann CORENTHIN, Sébastien DAUDIER.

**Monsieur le Maire :** désignation de M. Jorge DIAS en qualité de Secrétaire de séance

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2026

**Synthèse présentée par Monsieur le Maire**
Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil municipal du 21 septembre 2026 et invite les membres à formuler leurs observations.

| Pour | Contre | Abstention(s) | Décision |
|---|---|---|---|
| 25 | 0 | 0 | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |

**3. Observation relative à la publication électronique du procès-verbal**

**Marie Cécile GIBERT :** « Lors du dernier conseil, on avait voté le règlement dans lequel était noté que le procès-verbal devait être publié sous forme électronique dans la semaine qui suivra. Et j'ai regardé ce soir, il ne l'est pas. Donc je vous laisse souligner cet oubli. »

**Monsieur le Maire :** « Le compte-rendu ne peut être publié qu'une fois validé par le Conseil Municipal. On passe au vote. Qui est contre ? Abstention. Je vous remercie. »

| Pour | Contre | Abstention(s) | Décision |
|---|---|---|---|
| 25 | 0 | 0 | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |

## 4. Décision modificative du budget principal 2026 : création d'opérations d'équipement et inscription d'un emprunt

**Synthèse présentée par Monsieur le Maire**
Le Maire présente un programme d'investissement comprenant notamment une médiathèque, la démolition du bâtiment A avec présence d'amiante, un terrain de football à 8, la couverture des courts de tennis, des équipements de type street-workout et des aires de jeux. Il propose l'inscription d'un emprunt de 4,5 M€ sur une durée envisagée de vingt ans, auquel s'ajouteront les subventions à rechercher.

**Monsieur le Maire :** « Par rapport à notre programme amené pour les élections, la commune a engagé des budgets, dont la création d'une médiathèque. Surtout la démolition de l'ancien bâtiment, qu'on appelle bâtiment A, à côté de la nouvelle cantine. Je rappelle que c'est une grosse démolition puisqu'il y a de l'amiante dedans. Ensuite, on a un terrain de foot à 8, la couverture des courts de tennis, un espace street-workout et des aires de jeu. Pour faire tout ça, l'idée est de faire un emprunt. Il y en a deux qui se terminent en 2029 et deux en 2033. L'idée est d'emprunter 4,5 millions d'euros pour pouvoir faire tout ce qu'il y a à faire et ne pas être coincé. Viendront s'ajouter les subventions que l'on pourra récupérer. Il faut les inscrire en recette et en dépense. L'idée est de le prendre sur vingt ans. Il faut interroger les banques. Les prêts sont chers en ce moment, mais plus on attendra, plus ils seront chers. À mon avis, il faudrait le faire maintenant. »

**Monsieur le Maire :** « Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Pour la délibération, qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous ai eus, là. OK, je vous remercie. On travaillera là-dessus avec les banques. Les emprunts actuels sont plutôt au-dessus de 4 %, mais il y a des communes qui ont réussi à avoir moins, donc on essaiera de faire le nécessaire. »

| Pour | Contre | Abstention(s) | Décision |
|---|---|---|---|
| 25 | 0 | 0 | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |

## 5. Autorisation donnée au Maire pour contracter l'emprunt

**Synthèse présentée par Monsieur le Maire**
Le Maire sollicite l'autorisation de signer un emprunt d'investissement de 4,5 M€. Il signale une erreur matérielle dans le projet transmis concernant la référence d'une précédente délibération et son montant.

**Monsieur le Maire :** « Dans la délibération 68-2026, une erreur matérielle s'est glissée dans ce que vous avez reçu, que l'on vient de rectifier en séance. La délibération de référence est la n° 11-2026 du 31 mars 2026, et non du 31 janvier 2024. Elle autorisait le maire à réaliser un emprunt de 400 000 euros et non de 500 000 euros. Il faut donc une autorisation pour que je puisse signer si l'on fait un emprunt de 4 500 000 euros. »

**Marie Cécile GIBERT :** « J'entends bien que les taux en ce moment s'envolent, donc je comprends très bien la décision, mais comment ont été évaluées les dépenses relatives au programme d'investissement ? »

**Monsieur le Maire :** « Ce sont quand même des prix pour la démolition et pour la future construction, selon ce qui sera fait par un architecte, parce qu'on passera par un architecte, bien sûr. L'évaluation, c'est ça. »

**Marie Cécile GIBERT:** « Il y a 4 500 000 euros, donc c'est un résiduel. Comment avez-vous évalué le montant total ? Comment a été évalué le montant des subventions pour arriver à ce chiffre de 4 500 000 euros ? Le programme est chouette, mais comment êtes-vous arrivé à ce chiffre ? »

**Monsieur le Maire :** « Comme je te l'ai dit, on a déjà fait faire certains devis, des estimations. Pour l'instant, à l'heure actuelle, on ne peut partir que sur cette base-là. »

**Marie Cécile GIBERT:** « Est-ce que l'emprunt sera débloqué en une seule fois ? »

**Monsieur le Maire :** « Non. On s'est renseigné : on peut faire sur une année au maximum. On prendra sûrement cette option-là. On nous propose même plus, mais ce n'est pas la peine de prendre un emprunt trop fort. Il faut prendre ce dont on a besoin. Jamais je ne prendrai davantage pour garder cela dans les comptes. Bien sûr, on a des subventions à travailler, mais on ne peut pas travailler les subventions avant d'avoir commencé à préparer ce que l'on veut faire. »

**Marie Cécile GIBERT:** « Au prochain conseil municipal, après la consultation des établissements bancaires, je voudrais que soit présenté le compte rendu des différentes offres reçues, les raisons du choix avec toutes les caractéristiques, le taux, fixe ou variable, et le montant annuel des échéances. Je souhaite aussi avoir l'estimation des travaux totaux quand l'emprunt sera réalisé. »

**Monsieur le Maire :** « L'offre, on n'a jamais rien caché, malgré tout ce qu'on peut dire. Pour le total, il faudra attendre qu'on ait fait toutes les interrogations et qu'on ait tout mis sur pied. Pour l'instant, on n'a absolument rien mis sur pied. Rencontrer les architectes, c'est ce qu'on va faire à partir de maintenant. Pour l'instant, on est en train d'épurer le centre aéré et la cantine, qui n'est pas terminée. Il y a encore de l'argent à donner et on a fait tout ça sur nos deniers propres. »

**Monsieur le Maire :** « Dans les 4,5 millions, il y aura un remboursement, puisqu'on a fait un prêt-relais pour finir l'année et pour le centre aéré. La proposition était de 800 000 euros. On a pris 800 000 euros. On est en train de pouvoir rembourser parce qu'on a encore des subventions à toucher. On paie des intérêts tous les trimestres. Aussitôt que l'on a les rentrées, on va régler. On ne va pas continuer à payer des intérêts pour rien. »

**Orateur 3 :** « Et les 800 000 comptent aussi le FCTVA ? »

**Monsieur le Maire :** « C'est ça. D'autres questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Abstention. Je vous remercie. »

| Pour | Contre | Abstention(s) | Décision |
|---|---|---|---|
| 25 | 0 | 0 | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |

## 6. Transfert de la compétence relative à la contribution au financement du service d'incendie à la communauté d'agglomération

**Synthèse présentée par Monsieur le Maire**
Le Maire présente une modification statutaire de l'intercommunalité relative au financement du service d'incendie. Il indique que cette évolution vise à améliorer le coefficient d'intégration fiscale et, en conséquence, les ressources liées à la DGF.

**Monsieur le Maire :** « La communauté d'agglomération envisage de changer certains éléments de ses statuts pour l'incendie et le SDIS. Chaque commune doit voter. La raison est que la communauté d'agglomération puisse toucher davantage au titre du coefficient d'intégration fiscale. Pour la CARPF, il est actuellement de 30,97 % en 2025, contre une moyenne de 39,88 % pour les communautés d'agglomération. Cela permettra d'avoir des reversements pour les communes et de la DGF. Pour nous, cela ne change rien. Il est logique que tout le monde soit renseigné. Y a-t-il des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Abstention ? Je vous remercie. »

| Pour | Contre | Abstention(s) | Décision |
|---|---|---|---|
| 25 | 0 | 0 | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |

## 7. Décisions du Maire

**Synthèse présentée par Monsieur le Maire**
Le Maire rend compte des décisions prises par délégation : renouvellements de concessions funéraires, convention de formation d'un agent, prolongation du marché d'entretien de l'éclairage public et avenant à une convention d'occupation du domaine public pour des panneaux d'information et de publicité.

| Décision | Éléments présentés |
|---|---|
| Renouvellement anticipé d'une concession funéraire | Case de columbarium "M. Lecoq". |
| Renouvellement d'une concession funéraire | Sépulture "Antoine". |
| Convention de formation avec la société CACEF | Formation « engin de chantier » pour un agent, notamment en prévision du marché de Noël. |
| Renouvellement d'une concession funéraire | Case de Columbarium "Brotons". |

| | |
|---|---|
| Marché d'entretien | Éclairage public, signalisation, feux tricolores et illuminations festives : prolongation d'une année sans augmentation, montant annoncé de 54 000 € TTC. |
| Avenant avec la SAS Philippe Védiaud Publicité | Installation annoncée de trois panneaux dans Saint-Mard et de panneaux dans la zone d'activités, à la charge du cocontractant ; prolongation contractuelle annoncée de six années. |

**Monsieur le Maire :** « Voilà pour les décisions du maire. Y a-t-il des questions ? »

## 8. Questions et échanges:

**Marie Christine LACROIX :** « Le petit terrain au stade des Tournelles? »

**Monsieur le Maire :** « le terrain de foot à 8, on va essayer de le mettre là-bas, aux Tournelles C'est ce qu'on avait prévu. Maintenant, il faut voir exactement ce que cela prend et travailler dessus. »

**Jorge DIAS :** « On a fait notre programme. On a quand même fait des devis et des recherches. Les 4,5 millions, c'est parce qu'on a fait des devis avant ; notre programme a été chiffré. Pour le foot à 8, on a pris des mesures au stade des Tournelles, vers l'arrière. »

**Marie Christine LACROIX:** « Ça passe sans enlever la soucoupe ? C'est trop serré, c'est peut-être dangereux. »

**Jorge DIAS:** « On n'a pas décidé. Tu as raison, normalement elle doit être enlevée. Même sans l'enlever, ça passe, mais il y aurait un problème de recul. Ce sera à cet endroit-là. »

**Marie Christine LACROIX:** « Et le street-workout ? »

**Monsieur le Maire :** « Il y a plusieurs endroits. Il y en a derrière et ce sera un peu dispersé dans la ville. Il pourrait y en avoir un en partant du Bois-des-Sables, comme on y avait pensé au début. Il faut étudier. Après, il faut que tout le monde soit d'accord. Cela peut être bien pour les gens puisqu'ils courent dans Saint-Mard. Cela nous permettrait de ne pas avoir à refaire tous les endroits du Bois-des-Sables parce qu'ils sont massacrés. Cela peut être une solution de faire un parcours. Après, c'est vous qui déciderez. Nous travaillons pour faire les devis, puis nous proposerons. »

## 9. Clôture de la séance

**Monsieur le Maire :** « Pas d'autres questions ? Écoutez, je vous remercie. Bonne soirée à tous. Bon match pour ceux qui sont prêts. Avec Maxime et Timm, on s'est déjà échauffés. »

**Monsieur le Maire :** « La séance est levée. »

**Clôture de séance :19h57.**

**M. Daniel DOMETZ, maire** **M. Jorge DIAS, secrétaire**

MAIRIE de ST-MARD (S.-et-M.)